Patient traceur en GHT

QUALITE - ORGANISATION DES SOINS

Ref : QALEV03B

Compétences visées

Inscrire et mettre en œuvre la méthodologie du patient traceur au sein de son GHT.

Objectifs et contenus

Prendre en compte les problématiques liées aux GHT

- Les enjeux liés aux GHT : diminuer les inégalités, limiter les pertes de chances…
- Le projet médical partagé, les filières de soins.
- Les parcours de soins.

Faire de la méthode du patient traceur un levier stratégique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

- La place du patient traceur dans la certification.
- L'inscription de la méthode du patient traceur dans l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- La définition des profils de risques en fonction des filières et des parcours du GHT.
- L'inscription des patients traceurs dans la politique qualité et sécurité des soins du GHT.

Mettre en œuvre la méthode du patient traceur

- L'éligibilité du patient traceur.
- Les étapes du parcours et les points critiques.
- Les entretiens avec les professionnels ayant pris en charge le patient.
- L'entretien avec le patient ou sa famille.
- Les conclusions et la formalisation du REX.

Assurer l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

- La consolidation des constats par des parcours similaires, des audits de processus et des traceurs systèmes.
- L'alimentation du PAQSS du GHT.

Confirmer sa maîtrise de la méthodologie par un suivi post-formation

- Le suivi de l'expérimentation de la méthode.
- Le renforcement des connaissances acquises.

Méthodes

- L'accent portera sur la mise en exergue des axes stratégiques.
- Les participants devront fournir un effort de synthèse.
- La synthèse sera réalisée à partir de travaux alternant production en sous-groupe et production collective.

Personnes concernées

Directeur, responsable qualité, médecin, cadre en structure de santé.

Valeur ajoutée

Cette formation permet de prendre en compte les nouveaux défis à relever dans le cadre des GHT. Elle apporte des réponses concrètes à l'obligation de s'inscrire dans l'amélioration continue des pratiques et des parcours.

Pré-requis

» Détenir à l'avance des informations sur les PACSS des établissements concernés ainsi que sur leur Compte Qualité (au moins les grandes lignes).

Mise à jour le : **07/03/2024**